

là où ils se rencontrent à la septième ligne pour les remplacer par les mots "ni supérieur à tel autre pourcentage qui peut être établi par la Banque du Canada".

Après discussion et mise aux voix, l'amendement est rejeté.

L'article 7, après étude, est adopté.

Les articles 8 et 9, après étude, sont adoptés.

L'article 10 est réservé.

Les articles 12 et 13, après étude, sont adoptés.

Les articles 17 à 20 sont étudiés séparément et adoptés.

L'annexe C, après étude, est adoptée.

Après une nouvelle discussion, l'article 10 est réservé pour nouvel examen à la prochaine séance.

Le Comité passe à l'étude, article par article, du bill 338, Loi concernant les banques et les opérations bancaires.

Sur proposition de M. Benidickson, les amendements suivants proposés audit bill sont soumis au Comité:

1. Première page, article 2, ligne 14 de la version anglaise, remplacer le mot "limiting" par le mot *restricting*.

2. Première page, article 2, supprimer dans la version anglaise les lignes 25 à 28 inclusivement.

3. Page 3, article 2, remplacer à la ligne 8 le mot "ou" par le mot *et*.

4. Page 3, article 2, ligne 4 de la version anglaise, remplacer le mot "limiting" par le mot *restricting*.

5. Page 11, article 19, remplacer aux lignes 34 et 35 "firme ou personne, ou à un actionnaire, ou à des corporations" par *personne, ou à un actionnaire*

6. Page 12, article 19, remplacer aux lignes 16 et 17 "établi selon le présent article" par *prévu dans la présente loi*.

7. Page 13, article 23, insérer à la ligne 23 après les mots "et si" les mots *en conséquence*.

8. Page 13, article 23, supprimer à la ligne 37 le mot "alors".

9. Page 15, article 30, à la neuvième ligne, après le mot "et" insérer les mots *aux autres*.

10. Page 17, article 36, insérer, après "actionnaires", *d'après les livres de la banque*.

11. Page 19, article 41, supprimer à la ligne 13 les mots "en valeur".

12. Page 19, article 41, remplacer à la ligne 24 "montant" par *nombre*.

13. Page 19, article 41, remplacer à la ligne 25 "actionnaires représentés" par *actions détenues par chaque actionnaire représenté*.

14. Page 19, article 41, supprimer les lignes 27 et 28.

15. Page 19, article 41, à la ligne 29 remplacer d) par c).

16. Page 19, article 41, supprimer les lignes 31 et 32.